



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Félix-de-Kingsey**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, tenue publiquement le 07 juillet 2025, à 20 h, à la salle du conseil municipal, située au 6115-A rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

Monsieur le maire Sylvain Cormier préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Monsieur Sylvain Cormier	maire	
Monsieur Éric Provencher	conseiller	siège 1
Monsieur Douglas Beard	conseiller	siège 2
Monsieur Simon Lauzière	conseiller	siège 3
Monsieur Jacob Morin	conseiller	siège 4
Monsieur Mario Lemire	conseiller	siège 5
Monsieur Jean-François De Plaen	conseiller	siège 6

Monsieur Alexandre Côté, directeur général et greffier-trésorier est également présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DÉCLARE LA SÉANCE OUVERTE À 20H01
03 personnes assistent à l’assemblée

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

127-07-2025

L’ordre du jour, préparé par le directeur général et greffier-trésorier, est soumis aux membres du conseil municipal pour adoption.

Sur proposition de M. Simon Lauzière, appuyée par M. Jacob Morin, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’adopter l’ordre du jour avec un ajout au point 11.2.

3. PROCÈS-VERBAUX - ADOPTION

128-07-2025

ATTENDU QU’une copie du procès-verbal de la séance du conseil municipal de Saint-Félix-de-Kingsey tenue le 02 juin 2025 a été remise à chaque membre du conseil dans les délais prévus au code municipal, celui-ci est soumis pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Mario Lemire, appuyée par M. Simon Lauzière, il est résolu à l’unanimité des conseillers que le greffier-trésorier soit



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Félix-de-Kingsey**

dispensé de donner lecture du procès-verbal et que celui-ci soit approuvé tel que soumis.

4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCES

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

129-07-2025

**5.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE
JUN 2025**

Comptes à payer 436 982,99 \$

ATTENDU QUE les élus ont étudié attentivement les détails des dépenses et transmis les questions au directeur général avant le vendredi précédant la séance et que ce dernier a répondu à leurs questions de façon satisfaisante;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jean-François De Plaen, appuyé par M. Douglas Beard,
IL EST RÉSOLU,

QUE le rapport détaillé des dépenses pour le mois de juin 2025, soumis par le directeur général et greffier-trésorier, soit accepté tel que présenté et qu’il soit autorisé à payer lesdites dépenses.

130-07-2025

**5.2 DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE DE LA FABRIQUE ST-LUC
SECTION SAINT-FÉLIX POUR L’ENTRETIEN DE PEINTURE SUR LA
TOITURE DE L’ÉGLISE**

Demande d’aide financière formulée par l’organisme la Fabrique St-Luc section St-Félix pour l’entretien de la toiture de l’église au montant de 15 000 \$.

La demande d’aide est de 22 089 \$.

Il est proposé par M. Mario Lemire et appuyé par M. Jean-François De Plaen, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’accepter la demande d’aide financière au montant de 15 000 \$ à l’organisme la Fabrique St-Luc section Saint-Félix pour l’entretien de la toiture conditionnellement à ce que les travaux soient fait avant le 31 décembre 2025.

131-07-2025

**5.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT No 603-5 CONCERNANT
L’INTERDICTION D’ÉPANDAGE**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

ATTENDU QUE l'article 52 de la Loi sur les compétences municipales qu'une municipalité peut, par règlement, interdire l'épandage des déjections animales et MRF sur son territoire pour un maximum de 12 jours par année.

ATTENDU QUE la Municipalité entend utiliser ce pouvoir;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été dûment donné le 02 juin 2025 à l'égard du présent règlement par le conseiller, M. Mario Lemire;

ATTENDU QUE tous les conseillers déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent ainsi à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition de M. Simon Lauzière
Appuyée par M. Douglas Beard

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers,

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey ordonne et statue que le règlement n° 603-5 soit adopté.

132-07-2025

5.4 AUTORISATION D'USAGE PERSONNEL D'UN VÉHICULE MUNICIPAL

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey est propriétaire de véhicules utilisés dans le cadre des fonctions municipales;

ATTENDU QUE le directeur général et le personnel de la voirie doivent se déplacer régulièrement dans le cadre de leurs fonctions, y compris en dehors des heures normales de bureau;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun, dans l'intérêt de la municipalité, de permettre à ces employés l'usage personnel limité et encadré d'un véhicule municipal;

ATTENDU QUE l'utilisation personnelle d'un véhicule municipal constitue un avantage imposable selon les lois fiscales en vigueur;

ATTENDU QUE la Municipalité a préparé une politique municipale visant à encadrer cette pratique de manière équitable, transparente et conforme à la législation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Mario Lemire
APPUYÉ PAR M. Jean-François De Plaen

ET RÉSOLU,

QUE le conseil municipal de Saint-Félix-de-Kingsey autorise :
- *Le directeur général;*



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

- *Les membres du personnel de la voirie désignés par la direction générale;*

à utiliser un véhicule municipal à des fins personnelles, à condition que :

1. Cet usage demeure raisonnable, occasionnel et secondaire à l'usage professionnel;
2. Les déplacements personnels soient consignés mensuellement sur une fiche de kilométrage;
3. L'avantage imposable soit calculé et déclaré conformément aux exigences de Revenu Québec et de l'Agence du revenu du Canada ;

Cette autorisation est valide pour une durée de 12 mois à compter de l'adoption de la présente résolution, et sera sujette à révision annuelle.

Le conseil municipal adopte également la Politique municipale d'utilisation des véhicules municipaux, telle que présentée à même cette résolution, laquelle encadre le présent usage.

133-07-2025

5.5 SOUMISSION REÇUE POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE SÉCURITÉ À L'ANCIENNE CAISSE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey souhaite procéder à l'installation d'un système de sécurité dans l'ancienne caisse;

ATTENDU QUE la soumission reçue pour l'exécution de ces travaux s'élève à un montant total de 4 673,73 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE les fonds nécessaires sont disponibles au poste budgétaire 03-310-01-722;

ATTENDU QUE les travaux seront facturés à l'heure pour une estimation de 32 heures;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Éric Provencher APPUYÉ PAR M. Jacob Morin

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise la dépense de 4 673,73 \$ pour l'installation d'un système de sécurité à l'ancienne caisse, tel que détaillé dans la soumission du 12 juin 2025, et que cette somme soit imputée au poste budgétaire 03-310-01-722 et d'autoriser les travaux à l'heure en sous pour un estimé de 32 heures.

134-07-2025

5.6 ENTÉRINEMENT DE LA DÉCISION DU COMITÉ DE DÉMOLITION – 6053, RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE le comité de démolition de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey a rendu, en date du 10 juin 2025, une décision autorisant la démolition de l'immeuble situé au 6053, rue Principale ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

ATTENDU QUE cette décision a été rendue conformément au Règlement numéro 628 relatif à la démolition d'immeubles, et qu'elle respecte les dispositions prévues à l'article 39 dudit règlement, notamment en ce qui concerne l'analyse de l'état de l'immeuble, la valeur patrimoniale, le coût de restauration, l'utilisation projetée du sol dégagé et les effets sur les besoins en logement;

ATTENDU QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de révision de cette décision conformément à l'article 52 du Règlement 628;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande de révision déposée par Me Jonathan Lamontagne, avocat représentant Mme Karen Burningham, locataire du logement situé dans l'immeuble visé;

ATTENDU QUE le conseil, après analyse des éléments présentés et des motifs exposés dans la décision du comité de démolition, considère que la décision a été rendue conformément à la réglementation en vigueur et dans l'intérêt public;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Douglas Beard

APPUYÉ PAR M. Simon Lauzière

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal entérine la décision rendue par le comité de démolition le 10 juin 2025, autorisant la démolition de l'immeuble situé au 6053, rue Principale;

QUE le conseil rejette la demande de révision formulée par Me Jonathan Lamontagne au nom de Mme Karen Burningham;

QUE le conseil autorise l'émission du certificat d'autorisation de démolition, conformément aux articles 54 et 56 du Règlement 628, à l'expiration des délais légaux ou, le cas échéant, dès que toutes les conditions prévues sont remplies.

135-07-2025

5.7 AUTORISATION DU DOUBLE EMPLOI ET DE LA DOUBLE FONCTION AVEC RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL – ÉLECTIONS GÉNÉRALES MUNICIPALES DU 2 NOVEMBRE 2025

ATTENDU QUE des élections générales municipales auront lieu le 2 novembre 2025, conformément aux dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM);

ATTENDU QUE la municipalité doit recruter du personnel électoral suffisant et compétent pour assurer le bon déroulement du scrutin;

ATTENDU QU'il peut s'avérer nécessaire, en raison de la disponibilité limitée de ressources humaines, d'autoriser certains employés municipaux à exercer une double fonction à titre de personnel électoral et/ou à occuper un double emploi dans le cadre de ces élections;

ATTENDU QUE l'article 85 de la LERM permet aux employés municipaux d'agir à titre de personnel électoral et de recevoir la rémunération afférente, à condition qu'une résolution du conseil soit adoptée à cet effet;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

POUR CES MOTIFS,
IL EST PROPOSÉ PAR M. Éric Provencher, APPUYÉ PAR M. Mario Lemire **ET**
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le conseil municipal autorise les employés municipaux à exercer une fonction de personnel électoral lors des élections générales municipales du 2 novembre 2025, et à recevoir la rémunération prévue pour cet emploi, conformément à la tarification établie par le Directeur général des élections du Québec (DGEQ);

QUE le conseil autorise également, en cas de manque de personnel, que certaines personnes puissent exercer plus d'une fonction électorale (double fonction), si cela est jugé nécessaire par la présidente ou le président d'élection pour assurer le bon déroulement du scrutin, et ce, avec la rémunération afférente à chaque fonction exercée;

QUE cette autorisation couvre également les périodes de vote par anticipation, les journées de formation et toute autre activité liée à l'élection municipale;

QUE la présente résolution entre en vigueur dès son adoption.

6. SÉCURITÉ INCENDIE

6.1 RAPPORT DU MOIS SERVICE INCENDIE

10 appels (03 premiers répondants, 02 alarmes incendie, 02 entraides, 03 installations électriques).

136-07-2025

6.2 AUTORISATION POUR LA PARTICIPATION DES OFFICIERS À UNE FORMATION CONJOINTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE KINGSEY FALLS

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey désire assurer une formation continue à ses officiers du service de sécurité incendie, afin d'optimiser les interventions et la gestion des opérations d'urgence;

ATTENDU QUE cette formation sera offerte en partenariat avec le service de sécurité incendie de la municipalité de Kingsey Falls, conformément à la note de service reçue;

ATTENDU QUE les frais liés à cette formation s'élèvent à 4 573,70 \$, et que cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-220-10-454;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jacob Morin, APPUYÉ PAR M. Simon Lauzière, **ET**
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey autorise la participation des officiers du service de sécurité incendie à la formation conjointe avec Kingsey Falls;

QUE les frais de 4 573,70 \$ soient engagés à même le poste budgétaire 02-220-10-454;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

QUE la direction générale soit mandatée pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette formation.

7. TRAVAUX PUBLICS ET DE VOIRIE

137-07-2025

7.1 AUTORISATION DE PAIEMENT - FACTURE # F25-0109 – J. NOËL FRANCOEUR INC.

Communication est donnée de M. Yves Letellier, directeur des travaux publics, concernant la facture # **F25-0109** de la Compagnie J. Noël Francoeur Inc., d'un montant de 2 671,83 \$ avant taxes, pour une tranchée au centre Eugène-Caillé en lien avec le déplacement de poteaux d'Hydro-Québec.

Sur proposition du conseiller M. Jean-François De Plaen, appuyée par M. Mario Lemire, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la facture # F25-0109 telle que soumise.

138-07-2025

7.2 ACCEPTATION DE SOUMISSION - TRAVAUX SUR LE CHEMIN DE LA RIVIÈRE (PPA-CE)

Communication est donnée de M. Yves Letellier, directeur des travaux publics relatif à une soumission reçue pour des travaux de rechargement et de creusage de fossé sur le chemin de la rivière se résumant comme suit :

Creusage des fossés	4 000 \$ avant taxes
Rechargement granulaire	22 630 \$ avant taxes

ATTENDU QUE la soumission a été analysée et jugée conforme aux exigences de la Municipalité et du programme PPA-CE;

Sur proposition de M. Douglas Beard, appuyée par M. Éric Provencher, il est résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey accepte la soumission de l'entreprise J. Noël Francoeur Inc., au montant de 26 630 \$ avant taxes pour la réalisation des travaux sur le chemin de la Rivière;

QUE les travaux soient réalisés conformément aux exigences du Programme d'aide à la voirie locale – PPA-CE;

QUE le directeur général ou le directeur de voirie soient autorisés à signer tous les documents nécessaires pour l'exécution du contrat.

139-07-2025

7.3 AFFECTATION BUDGÉTAIRE - TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE SUR LE CHEMIN DES DOMAINES



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

ATTENDU QUE des travaux de rapiéçage ont été réalisés sur le chemin des Domaines dans le cadre du projet de pavage et rapiéçage 2025, selon la facture n° 003562 datée du 3 juin 2025 du fournisseur n° 1308;

ATTENDU QUE ces travaux sont conformes au budget 2025 et faisaient partie des interventions planifiées sous le poste budgétaire n° 02-320-13-521;

ATTENDU QUE le montant total de 31 954,09 \$ est admissible à une affectation à même la réserve financière pour les sablières;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Douglas Beard
APPUYÉ PAR M. Éric Provencher

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey autorise le paiement de la somme de 31 954,09 \$ pour les travaux de rapiéçage sur le chemin des Domaines, et que ce montant soit affecté à même la réserve des sablières.

140-07-2025

7.4 AUTORISATION - TRAVAUX DE CAROTTAGE SUR LA RUE PRINCIPALE (RANG 6)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey souhaite procéder à des travaux de carottage de l'enrobé bitumineux sur la rue Principale (rang 6) afin de vérifier l'état de la chaussée, notamment l'épaisseur de l'enrobé, la présence d'amiante et la composition des couches de pavage;

CONSIDÉRANT QUE la firme Englobe Corp. a déposé une offre de services datée du 17 juin 2025 (réf. P2500822.023), laquelle prévoit la réalisation des travaux selon la formule « temps et matériel » pour un montant estimé à 2 994,30 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE les travaux débiteront autour du 25 juin 2025 et que le rapport final est attendu pour le 10 juillet 2025;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge nécessaire de procéder à ces travaux afin de planifier adéquatement les futurs travaux de réfection routière;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Simon Lauzière et appuyé par M. Mario Lemire.

II EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

D'AUTORISER la firme Englobe Corp. à effectuer les travaux de carottage sur la rue Principale (rang 6), comme prévu dans l'offre de services P2500822.023;

D'AUTORISER une dépense maximale de 2 994,30 \$ avant taxes, à être imputée au poste budgétaire prévu à cette fin;

D'AUTORISER le directeur général ou M. Jean-Philippe Girouard, ingénieur, à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

8. HYGIÈNE DU MILIEU

141-07-2025

8.1 AUTORISATION DE PAIEMENT – FACTURE # 000103 - FOLIFLOR

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey a reçu la facture # 000103 en date du 17 mai 2025 de la part de l'entreprise Foliflor, au montant de 4 981,01 \$ taxes incluses, pour la plantation de haies de tilleuls, de saules pleureurs et de pommiers, dans le cadre du programme PDCN (poste budgétaire #02-629-40-001);

ATTENDU QUE cette facture comprend les coûts de main-d'œuvre, de matériaux horticoles et de végétaux nécessaires aux travaux réalisés;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-François De Plaen **APPUYÉ PAR** M. Mario Lemire,

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil municipal de Saint-Félix-de-Kingsey autorise le paiement de la facture # 000103 émise par Foliflor, au montant de 4 981,01 \$, taxes incluses, et ce, à même le poste budgétaire #02-629-40-001.

Adoptée à l'unanimité.

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Dépôt

9.1 RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS – INSPECTION EN BÂTIMENT 14 demandes de permis (valeur approx. 172 700 \$)

142-07-2025

9.2 ACCEPTATION D'OFFRE DE SERVICES – PG SOLUTIONS POUR LE MODULE SYGEM (TRANSMISSION DES PERMIS)

ATTENDU QUE cette offre comprend notamment :

- L'achat d'une licence perpétuelle au coût de 1 001 \$;
- Des services professionnels (activation et formation) pour un total de 350 \$;
- Le programme annuel CESA (soutien et mises à jour) au coût de 250 \$ par année;

ATTENDU QUE cette offre répond aux besoins de la municipalité en matière de gestion électronique des permis d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Éric Provencher, **APPUYÉ PAR** M. Jacob Morin,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services de PG Solutions datée du 13 décembre 2024, telle que présentée;

QUE le directeur général, M. Alexandre Côté, soit autorisé à signer l'offre de services au nom de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey;

QUE les montants nécessaires seront prévus au budget 2026 de la municipalité pour couvrir les frais liés à cette acquisition.

10. LOISIRS ET CULTURE

143-07-2025

10.1 AUTORISATION DE PAIEMENT – FACTURE # 18147 – MULTI-SURFACES GIGUÈRE INC.

ATTENDU QUE des travaux supplémentaires (extras) ont été réalisés dans le cadre de la réfection de la surface du terrain de balle, tel que détaillé dans la facture #18147 datée du 30 mai 2025, émise par Multi-Surfaces Giguère Inc.;

ATTENDU QUE ces travaux sont liés au poste budgétaire #03-310-01-723;

ATTENDU QUE ces travaux étaient nécessaires pour compléter adéquatement la remise en état du terrain;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Mario Lemire
APPUYÉ PAR M. Éric Provencher

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise une dépense de 2 600 \$ (avant taxes) pour le paiement des travaux supplémentaires, tel que présenté à la facture #18147 de Multi-Surfaces Giguère Inc., et ce, imputée au poste budgétaire #03-310-01-723.

144-07-2025

10.2 AUTORISATION DE PAIEMENT - FACTURE # F25-0126 – J. NOEL FRANCOEUR INC.

Communication est donnée par M. Yves Letellier, directeur des travaux publics, concernant la facture # F25-0126 de la compagnie J. Noël Francoeur Inc., au montant de 2 817,98 \$ (avant taxes), pour l'aménagement de la balançoire au Parc-en-Ciel.

Sur proposition du conseiller M. Éric Provencher, appuyée par M. Mario Lemire, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la facture # F25-0126 telle que soumise.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

11. SUJETS DIVERS

11.1 La prochaine réunion régulière du Conseil municipal aura lieu le lundi 04 août 2025 dès 20 h au lieu habituel des rencontres, soit à la salle du conseil située au 6115-A rue Principale à Saint-Félix-de-Kingsey.

145-07-2025

11.2 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'EXP – PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS PRÉLIMINAIRES – RUE DE L'ÉGLISE (PAVL – VOLET REDRESSEMENT – SÉCURISATION)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Redressement – Sécurisation, administré par le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec;

ATTENDU QUE le projet concerne la reconstruction de la rue de l'Église incluant la réfection de la chaussée pavée, des bordures et des trottoirs, et que seuls les travaux de voirie sont admissibles dans ce programme;

ATTENDU QUE la firme EXP a déposé, en date du 1er juillet 2025 et reçu le 04 juillet 2025, une offre de services professionnels pour la préparation des plans et devis préliminaires requis pour le dépôt de la demande d'aide financière;

ATTENDU QUE cette offre prévoit notamment :

- Une réunion de démarrage et visite du terrain;
- Un relevé topographique du site;
- Une évaluation préliminaire incluant des calculs hydrologiques;
- La préparation des plans et devis préliminaires requis pour la demande;

ATTENDU QUE la rémunération maximale proposée est de 20 000 \$ (avant taxes), incluant 5 000 \$ pour le relevé topographique et 15 000 \$ pour les autres étapes du mandat;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Douglas Beard
APPUYÉ PAR M. Mario Lemire**

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services professionnels de la firme EXP datée du 1er juillet 2025, pour un montant maximal de 20 000 \$ avant taxes, concernant la préparation des plans et devis préliminaires en vue d'un dépôt de demande au PAVL – Volet Redressement – Sécurisation, pour la rue de l'Église ;

QUE le conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier, M. Alexandre Côté, à signer tout document requis pour officialiser le mandat auprès de la firme EXP.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Félix-de-Kingsey**

12. RAPPORT DES ÉLUS

12.1 M. le maire mentionne que le PIIRL a été déposé à la MRC. Ce plan permettra d’aller chercher les subventions nécessaires dans le cadre des travaux prévus pour les routes 1 et 2 (PAVL redressement).

12.2 M. Éric Provencher :

- retour sur la fête Nationale
- le tournoi familial au terrain de balle arrive à grand pas

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Vient ensuite la période des questions au cours de laquelle M. René Provencher formule diverses questions et reçoit une réponse de la part du maire, M. Sylvain Cormier.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

146-07-2025
Considérant que tous les points à l’ordre du jour ont été étudiés et discutés;
En conséquence,
il est proposé par le conseiller M. Douglas Beard
et résolu,

QUE la séance soit levée à 20H45

Adoptée à l’unanimité des conseillers

Monsieur Sylvain Cormier
Maire

Alexandre Côté
Directeur général et
greffier-trésorier

